Cfdt: FGTE CHEMINOTS

CONTACTS PRESSE
Sébastien MARIANI | 06 86 06 65 39 | sebastien.mariani@cfdtcheminots.org
Rémi AUFRÈRE-PRIVEL | 06 07 28 11 39 | remi.aufrere@cfdtcheminots.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 21 JUIN 2017

LA CFDT SIGNE L'ACCORD FORMATION DE LA CCN FERROVIAIRE !

Le 20 juin dernier, la CFDT Cheminots a décidé, à une très large majorité, de signer l'accord formation professionnelle constituant la quatrième partie de la Convention collective nationale ferroviaire.

Pour la CFDT, cet accord permet d'harmoniser les niveaux de préparation au sein de la branche ferroviaire afin d'éviter le dumping par la formation. Il définit les outils d'identification des compétences nécessaires au secteur, en prenant pour base les métiers du GPF SNCF pour construire les métiers ferroviaires de demain avec leurs qualifications particulières.

Ce texte défend de nouveaux droits obtenus par l'action confédérale CFDT dans le cadre des différents accords nationaux interprofessionnels.

Les revendications de la CFDT Cheminots permettent d'acter la prise en compte des problématiques de la branche : les spécificités de la sûreté ferroviaire, les besoins de formation ouverts en cas de transfert d'opérateurs, l'attention particulière portée aux demandes de CIF et à la sécurisation des parcours suite à la perte des habilitations métiers ou des aptitudes physiques et psychologiques – une problématique prégnante dans la branche en raison des nombreuses fonctions de sécurité.

L'amélioration du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les salariés les plus fragilisés (à faible niveau de qualification ou dont l'emploi est menacé) est une avancée. Elle marque la volonté de la CFDT de faciliter des parcours professionnels valorisants pour les salariés qui ont commencé à travailler jeune, avec un niveau de formation initiale de base. L'interdiction d'utiliser des contrats d'alternance sur des emplois classiques est une mesure antidumping interne à chaque entreprise par le biais de la formation. Au contraire, la valorisation obligatoire de la fonction de tuteur et de maître d'apprentissage confirme la volonté des acteurs de la branche de faire de la professionnalisation un vrai outil de qualification.

Même si la CFDT Cheminots a souvent constaté lors de cette négociation des positions patronales qui n'étaient pas dynamiques ni ouvertes à l'innovation, la CFDT a su faire évoluer favorablement cette posture sur bien des points.

La signature CFDT consacre un strict maintien de la hiérarchie des normes en matière de formation professionnelle. Pour la CFDT, c'est une opportunité réelle dans le contexte d'un probable remise en cause de ce principe par le législateur dans les mois à venir.

Cet accord est le fruit d'un compromis acceptable, qui concrétise une politique contractuelle réelle et porteuse de progrès. Elle démontre la force et la vitalité de la contractualisation quand elle résulte d'un vrai dialogue social.

© FGTE CFDT Cheminots 2017. Réalisation graphique Studiopress. Crédit photo Pressfoto - Freepik